

# RÈGLEMENT N° 487-2024

---

## RÈGLEMENT NO. 487-2024 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO. 483-2024 ET ÉDICTANT LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS AU CENTRE SPORTIF MÉGANTIC ET AU CENTRE DE SKI MÉGANTIC

---

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Frontenac souhaite encourager la population frontenacoise à participer aux activités sportives, récréatives, en les rendant plus accessibles;

**ATTENDU QUE** les résidents de la Municipalité de Frontenac doivent parfois acquitter des frais d'inscription additionnels imposés aux non-résidents lors de l'inscription à certaines activités offertes par d'autres municipalités;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Frontenac peut, conformément à *l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales*, accorder toute aide qu'elle juge appropriée en matière de loisirs;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Frontenac souhaite rembourser une partie des frais de non-résidents imposés lors de l'inscription de résidents à des activités sportives et récréatives offertes au Centre sportif Mégantic et au Centre de ski Mégantic.

**ATTENDU QUE** l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le **27 août 2024**;

**ATTENDU QU'**un projet de règlement a été déposé lors d'une séance extraordinaire du conseil tenue le **27 août 2024** et que des copies ont été mises à la disposition du public;

### **EN CONSÉQUENCE;**

Il est proposé par M. René Pépin,  
Appuyé et résolu à l'unanimité par les conseillers présents:

**QUE** la municipalité adopte le « **RÈGLEMENT NUMÉRO 487-2024 REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NO. 483-2024 ET ÉDICTANT LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT D'UNE PARTIE DES FRAIS DE NON-RÉSIDENTS POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS AU CENTRE SPORTIF MÉGANTIC ET AU CENTRE DE SKI MÉGANTIC** » et qu'il soit décrété ce qui suit :

### **ARTICLE 1 - OBJECTIF**

La Municipalité souhaite favoriser la participation à diverses activités sportives ou récréatives afin d'améliorer le bien-être et la santé des citoyens de la municipalité et de favoriser de saines habitudes de vie.

Par conséquent, la Municipalité souhaite offrir un remboursement d'une partie des frais d'inscription à des activités sportives ou récréatives offertes au Centre sportif Mégantic et au Centre de ski Mégantic qui ne sont pas déjà offertes sur son territoire et qui impliquent le paiement de frais additionnels lors de l'inscription pour les participants non-résidents.

### **ARTICLE 2 - PÉRIODE DE RÉFÉRENCE**

La politique entre en vigueur le **1<sup>er</sup> mai 2024**.

La période de référence pour l'application de cette politique est du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre de chaque année.

### **ARTICLE 3 - APPLICATION**

La direction générale est chargée d'appliquer le présent règlement et elle est autorisée de procéder au remboursement aux conditions du présent règlement.

### **ARTICLE 4 - CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ**

Pour être admissible, la demande doit respecter les critères suivants:

- Le demandeur doit avoir sa résidence principale sur le territoire de la Municipalité de Frontenac;
- L'activité ne doit pas être offerte au sein de la Municipalité ou par l'un de ses organismes reconnus;
- L'activité doit être offerte au Centre sportif Mégantic ou au Centre de ski Mégantic;

### **ARTICLE 5 – DEUX FONCTIONNEMENTS DISPONIBLES**

#### **5.1 AVEC le formulaire d'attestation résident**

Tout citoyen qui souhaite participer à des activités au Centre sportif Mégantic et au Centre de ski Mégantic pourra se procurer un formulaire d'attestation avant de procéder aux inscriptions. De cette manière, les frais additionnels imposés pour les non-résidents (excluant la carte d'accès loisirs) seront chargés directement à la Municipalité de Frontenac au lieu d'être payés par le citoyen et remboursés par la suite.

#### **5.2 Programme de remboursement SANS le formulaire d'attestation résident**

Dans le cas où le résident n'utilise pas le « formulaire d'attestation résident », seuls les frais additionnels imposés (excluant la carte d'accès loisirs) pour les non-résidents sont admissibles à un remboursement partiel. Le montant admissible aux remboursements est d'un montant égal à la différence entre le montant imposé par l'organisme aux résidents de la ville de Lac-Mégantic où est offerte l'activité, et le montant imposé aux résidents ou propriétaires de la municipalité. Il pourra demander un remboursement directement à la Municipalité de Frontenac

### **ARTICLE 6 - FRAIS NON ADMISSIBLES**

#### **6.1 Frais non admissibles AVEC le formulaire d'attestation résident**

Les frais suivants ne sont pas admissibles à un remboursement :

- Les frais d'achat de matériel, de vêtement et d'équipement;
- Les frais de déplacement et de repas;
- Les frais supplémentaires pour les compétitions, les tournois;
- Les programmes sports-études et autres programmes scolaires;
- Les inscriptions à des camps de jour, camps sportifs, spécialisés ou thématiques.
- Les locations d'espaces (local, terrain, aréna, etc.) dans le Centre sportif Mégantic et Centre de ski Mégantic
- La carte d'accès loisirs

#### **6.2 Frais non admissibles SANS le formulaire d'attestation résident**

Les frais suivants ne sont pas admissibles à un remboursement :

- Les frais d'achat de matériel, de vêtement et d'équipement;

- Les frais de déplacement et de repas;
- Les frais supplémentaires pour les compétitions, les tournois;
- Les programmes sports-études et autres programmes scolaires;
- Les inscriptions à des camps de jour, camps sportifs, spécialisés ou thématiques.
- Les locations d'espaces (local, terrain, aréna, etc.) dans le Centre sportif Mégantic et Centre de ski Mégantic
- Les taxes de vente
- La carte d'accès loisirs

## **ARTICLE 7 - PROCÉDURE**

### **7.1 Procédure AVEC le formulaire d'attestation résident**

Tout citoyen, qui désire s'inscrire aux activités au Centre sportif Mégantic et au Centre de ski Mégantic et qui souhaite que les frais additionnels de non-résidents soient facturés directement à la Municipalité de Frontenac, devra se procurer le formulaire d'attestation résident au bureau municipal **AVANT** de procéder aux inscriptions.

Sur présentation de ce formulaire (à l'accueil du Centre sportif Mégantic ou à l'accueil du Centre de ski Mégantic) lors de chacune de vos inscriptions à une activité, les frais de non-résidents seront facturés à la municipalité.

Ce formulaire est valide pour 1 an.

### **7.2 Procédure SANS le formulaire d'attestation résident**

Tout citoyen qui souhaite obtenir un remboursement partiel des frais de non-résidents doit remplir le formulaire joint à la présente politique et l'acheminer au bureau municipal au plus tard le 15 décembre de l'année en cours avec une copie de la fiche d'inscription et du reçu officiel de paiement des activités visées par la demande.

*\*Les demandes déposées après le 15 décembre seront recevables, mais le délai pourrait être un peu plus long pour le traitement en raison du congé des fêtes.*

Le formulaire de remboursement partiel des frais de non-résidents peut être obtenu en personne au bureau municipal durant les heures d'ouverture ou via le site internet de la municipalité.

Toute demande de remboursement doit être accompagnée des documents suivants :

- Preuve avec adresse de résidence de la personne inscrite ou du parent-payeur, le cas échéant, ou preuve de propriété de la personne inscrite (avis d'évaluation de la municipalité ou à défaut l'acte de propriété);
- Reçu officiel du montant payé émis par la Ville de Lac-Mégantic et indiquant le nom et l'adresse du parent-payeur, du participant, de l'activité dispensée de même que les dates de cours ou la durée de la session ou de l'activité dirigée;

Tout formulaire incomplet sera refusé.

## **ARTICLE 8 - OBLIGATION DU CITOYEN**

Toute personne bénéficiant du remboursement partiel des frais de non-résidents s'engage à aviser la Municipalité du retrait ou de l'annulation de son inscription pour laquelle elle a reçu un remboursement sans quoi toute prochaine demande pourrait se voir refusée.

La Municipalité se réserve le droit de réclamer le montant des frais de non-résidents octroyé à une personne qui cesse l'activité en question ou qui est incapable d'y participer et qui n'aurait pas préalablement avisé la Municipalité.

La Municipalité de Frontenac se réserve aussi le droit de réclamer le montant des frais de non-résidents octroyé à une personne qui altérera le formulaire d'attestation résident sans l'autorisation de la municipalité.

#### **ARTICLE 9 - REMISE DU REMBOURSEMENT SANS FORMULAIRE D'ATTESTATION RÉSIDENT**

Le remboursement se fait par chèque au nom du demandeur dans un délai maximum de 30 jours suivants le dépôt de la demande de remboursement.

Concernant les frais de participation à des activités journalières, le demandeur devra accumuler les factures pour un minimum de 100\$ pour être éligible au remboursement afin d'éviter des frais d'administration.

La municipalité se réserve le droit de refuser toute demande non conforme avec la présente politique.

#### **ARTICLE 10 – ABROGATION DU RÈGLEMENT 483-2024**

Le règlement no. 483-2024 est abrogé.

#### **ARTICLE 11 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

---

Gaby Gendron, Maire

---

Jean-Sébastien Roy, Directeur  
Général et Greffier-Trésorier

#### **CERTIFICAT D'APPROBATION**

Avis de motion :	<b>27 août 2024</b>
Présentation du projet de règlement :	<b>27 août 2024</b>
Adoption du règlement :	<b>10 septembre 2024</b>
ENTRÉE EN VIGUEUR :	<b>11 septembre 2024</b>

---

Gaby Gendron, Maire

---

Jean-Sébastien Roy, Directeur  
Général et Greffier-Trésorier



*L'environnement  
que je choisis...*

**FRONTENAC**

**Annexe 1**

**FORMULAIRE DE DEMANDE DE REMBOURSEMENT PARTIEL DES FRAIS DE  
NON-RÉSIDENTS POUR LES ACTIVITÉS DE LOISIRS AU CENTRE SPORTIF  
MÉGANTIC ET AU CENTRE DE SKI MÉGANTIC**

**INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR**

Nom et prénom du demandeur: \_\_\_\_\_

Adresse du demandeur: \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse courriel : \_\_\_\_\_

Section réservée à l'administration municipale

Confirmation d'identité : Oui  Réalisée par : \_\_\_\_\_

**1- PREMIÈRE ACTIVITÉ**

Nom et prénom du participant: \_\_\_\_\_

Lien avec le demandeur: \_\_\_\_\_

**INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ**

Activité pour laquelle vous demandez un remboursement (Aqua-Aînés, Aquaforme, Patinage plus, hockey mineur, etc.) : \_\_\_\_\_

*\*Lorsque cela s'applique, merci d'indiquer précisément le niveau de l'activité svp*

Montant total de la facture : \_\_\_\_\_

**2- DEUXIÈME ACTIVITÉ**

Nom et prénom du participant: \_\_\_\_\_

Lien avec le demandeur: \_\_\_\_\_

**INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ**

Activité pour laquelle vous demandez un remboursement (Aqua-Aînés, Aquaforme, Patinage plus, hockey mineur, etc.) : \_\_\_\_\_

*\*Lorsque cela s'applique, merci d'indiquer précisément le niveau de l'activité svp*

Montant total de la facture : \_\_\_\_\_

**3- TROISIÈME ACTIVITÉ**

Nom et prénom du participant: \_\_\_\_\_

Lien avec le demandeur: \_\_\_\_\_

**INFORMATION SUR L'ACTIVITÉ**

Activité pour laquelle vous demandez un remboursement (Aqua-Aînés, Aquaforme, Patinage plus, hockey mineur, etc.) : \_\_\_\_\_

*\*Lorsque cela s'applique, merci d'indiquer précisément le niveau de l'activité svp*

Montant total de la facture : \_\_\_\_\_

**NOTE :** Le demandeur doit accumuler des factures jusqu'à un minimum de 100 \$ avant de procéder à une demande de remboursement. Si le minimum n'est pas atteint en décembre, le demandeur pourra remplir son formulaire de remboursement pour demander un paiement.

### **DOCUMENTS À JOINDRE**

- Copie de la fiche d'inscription et du reçu officiel de paiement des activités visées par la demande sur laquelle le montant des frais de non-résidents est identifié;
- Permis de conduire avec adresse de la résidence principale du demandeur;

**Date limite pour déposer une demande :** le 15 décembre de l'année en cours

\*Les demandes déposées après le 15 décembre seront recevables, mais le délai pourrait être un peu plus long pour le traitement en raison du congé des fêtes.

Je soussigné m'engage à aviser la Municipalité du retrait ou de l'annulation de l'inscription pour laquelle j'ai reçu un remboursement. Je comprends que la Municipalité se réserve le droit de me réclamer le montant qui m'a été octroyé en cas de retrait, d'annulation ou de cessation de l'activité en question. Je comprends également qu'à défaut d'aviser la Municipalité en temps utile, mes prochaines demandes pourraient être refusées pour fausse demande.

### **CONSENTEMENT À LA COLLECTE DE RENSEIGNEMENTS PERSONNELS**

Je consens à ce que la Municipalité de Frontenac recueille les informations personnelles fournies dans ce formulaire. La Municipalité s'engage à utiliser les informations recueillies exclusivement aux fins de ce formulaire et pour traiter les demandes ou les services associés. Aucune information personnelle ne sera partagée, vendue ou divulguée à des tiers sans le consentement explicite du demandeur. Nous prenons des mesures de sécurité appropriées pour protéger vos informations contre tout accès non autorisé ou toute divulgation non autorisée. Vos renseignements personnels fournis dans ce formulaire seront conservés selon les règles du calendrier de conservation des archives de la Municipalité de Frontenac.

À la suite de ce délai, ce formulaire ainsi que les renseignements personnels, qui s'y trouvent, seront détruits. Vous avez le droit de refuser de consentir à la cueillette de vos renseignements personnels sur ce formulaire. Cependant, si tel est le cas, la Municipalité de Frontenac se garde le droit de refuser de traiter votre demande ou de vous octroyer le service demandé. En tout moment, il vous est possible de demander un accès ou de rectifier vos renseignements par l'entremise d'une demande d'accès à l'information par le biais de notre site internet. Si vous avez des questions concernant notre politique de confidentialité ou l'utilisation de vos informations personnelles, n'hésitez pas à nous contacter.

Nom du demandeur (lettres moulées) : \_\_\_\_\_

Signature : \_\_\_\_\_

Date: \_\_\_\_\_

### **SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION**

Date de réception de la demande : \_\_\_\_\_

Statut de la demande :    ACCEPTÉE     -    REFUSÉE